





Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 99 11 2234

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CL7)
X	EP 0 631 735 A (ROLLERBLADE INC) 4 janvier 1995 (1995-01-04) * colonne 2, ligne 35 * * colonne 2, ligne 44,45 * * colonne 3, ligne 5-11 * * colonne 3, ligne 41-45; figures 1,5,6 *	1-3,6,7	A41D13/08 A41D13/06 A63B71/12
A	US 5 727 252 A (OETTING RICHARD H ET AL) 17 mars 1998 (1998-03-17) * colonne 1, ligne 62 * * colonne 2, ligne 6 * * colonne 3, ligne 11; figures 1,5 *	1-4,7,9	
A	US 5 526 531 A (OLSON SCOTT B ET AL) 18 juin 1996 (1996-06-18) * colonne 3, ligne 17 * * colonne 3, ligne 61; revendication 1; figures 1,7 *	1,3,4,8	
A	US 4 556 992 A (DRURY ALVIN C) 10 décembre 1985 (1985-12-10) * colonne 2, ligne 23 * * colonne 2, ligne 39 * * colonne 2, ligne 53 * * colonne 2, ligne 57 * * colonne 2, ligne 62; figures *	1,2,7,8	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL7)  A41D A63B A61F
A	US 5 222 256 A (WANG TIEN-CHING) 29 juin 1993 (1993-06-29) * colonne 1, ligne 57-60 * * revendication 1; figure 9 *	1,4,9	
A	DE 94 12 960 U (WINTER OPTIK) 13 octobre 1994 (1994-10-13) * revendications 1,4; figures 1,2 *	1,2,4,5	
-/--			
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche <b>LA HAYE</b>		Date d'achèvement de la recherche <b>7 mars 2000</b>	Examineur <b>Monné, E</b>
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intermédiaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1508 09.92 (P04C02)



Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 99 11 2234

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	US 5 600 849 A (HU ANTONIO C) 11 février 1997 (1997-02-11) * colonne 3, ligne 51 * * colonne 3, ligne 65 * * colonne 4, ligne 1-6 * * colonne 4, ligne 15 * * colonne 4, ligne 21 * * colonne 4, ligne 41; figures 4,5 *	10,11	
X	DE 295 10 932 U (LI KAO MING) 5 octobre 1995 (1995-10-05) * revendication 1; figure 2 *	10,11	
X	US 5 711 029 A (KOSCHMANN STEPHEN R ET AL) 27 janvier 1998 (1998-01-27) * colonne 3, ligne 63-65 * * colonne 4, ligne 5 * * colonne 6, ligne 5,6 * * colonne 6, ligne 44 * * colonne 6, ligne 58; figure 3 *	22	
A	US 3 551 912 A (VIGLIONE JOSEPH P) 5 janvier 1971 (1971-01-05) * revendication 1; figure 3 *	22	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		7 mars 2000	Monné, E
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1608 08.02 (P04C02)



### REVENDEICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES

La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt plus de dix revendications

- Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications ainsi que pour celles pour lesquelles les taxes de revendication ont été acquittées, à savoir les revendication(s):
- Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les dix premières revendications.

### ABSENCE D'UNITE D'INVENTION

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir:

voir feuille supplémentaire B

- Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
- Comme toutes les recherches portant sur les revendications qui s'y prétaient ont pu être effectuées sans effort particulier justifiant une taxe additionnelle, la division de la recherche n'a sollicité le paiement d'aucune taxe de cette nature.
- Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées, à savoir les revendications:
- Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications, à savoir les revendications:



La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir :

**1. revendications: 1-9**

Dispositif de protection d'au moins deux parties en relief d'un membre se prolongeant dans des plans angulairement distincts, comprenant:  
un corps flexible, une coque de protection attachée au corps flexible, un élément de serrage.  
La coque étant en deux parties articulées, s'ajustant de manière forcée autour des parties du membre à protéger, lorsque l'élément de serrage est actionné.

**2. revendications: 10-21**

Dispositif de protection de la main, comprenant:  
un corps flexible, une coque de protection sur la paume.  
Le dispositif est délimité en largeur par un bord transversal situé sous l'articulation phalangienne et un second bord transversal au niveau de l'articulation du poignet.

**3. revendication : 22**

Dispositif de protection comprenant:  
un corps flexible, une coque de répartition de la pression située sur le corps flexible, un rembourrage situé entre la coque et le corps flexible.  
Le rembourrage enferme un matériau incompressible gélifié.

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 99 11 2234

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier Informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

07-03-2000

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0631735	A	04-01-1995	US 5435007 A CA 2119514 A	25-07-1995 31-12-1994
US 5727252	A	17-03-1998	AUCUN	
US 5526531	A	18-06-1996	AUCUN	
US 4556992	A	10-12-1985	AUCUN	
US 5222256	A	29-06-1993	AUCUN	
DE 9412960	U	13-10-1994	AUCUN	
US 5600849	A	11-02-1997	CA 2180564 A	08-01-1997
DE 29510932	U	05-10-1995	AUCUN	
US 5711029	A	27-01-1998	AUCUN	
US 3551912	A	05-01-1971	AUCUN	

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82